



## **AVIS PUBLIC**

### **APPROBATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 4999-011**

**PRENEZ AVIS** que le conseil municipal de la Ville de Candiac a adopté, lors de sa séance du 17 mai 2021, le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT 4999-011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN DE METTRE À JOUR LE PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME INTITULÉ « SECTEUR DE LA GARE À CANDIAC »**

Suivant l'article 109.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., chapitre A-19.1), le certificat de conformité de ce règlement au schéma d'aménagement révisé a été délivré le 7 juillet 2021 par la Municipalité régionale de comté de Roussillon. Ce règlement est, par conséquent, entré en vigueur à cette date.

Le règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville.

Candiac, le 8 juillet 2021

Pascale Synnott, avocate  
Greffière et directrice  
Services juridiques